

MARPA 
LES HIRONDELLES

Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie



28, place du Champ de Foire ♦ 36220 MARTIZAY ♦
☎ 02 54 39 37 51 ✉ marpa.martizay@gmail.com



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie



MARPA « Les Hirondelles »

28, place du Champ de Foire
36220 MARTIZAY
Tél/Fax : 02.54.39.37.51
E-mail : marpa.marizoy@gmail.com



Renseignements auprès de la Responsable

La Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie « Les Hirondelles » est un établissement géré par une association loi 1901.
La MARPA est une structure à taille humaine.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCÈS

La MARPA est ouverte sur l'extérieur, ce qui favorise les échanges des résidents avec les habitants de la commune. Construite sur l'ancienne gendarmerie du village, située en face de la salle des fêtes, à côté de l'école, et à proximité des commerces (épicerie, presse, boucherie, boulangerie,...), elle est ainsi intégrée dans le bourg de Martizay.

La résidence est située à 20 kms du Blanc au sud et 25 kms de Châtillon sur Indre au nord, à 55 kms de Châteauroux à l'est et de Châtelleraut à l'ouest.



ACCUEIL

La MARPA « Les Hirondelles » peut accueillir jusqu'à 24 personnes âgées encore autonomes, dans un cadre de vie familial. Elle assure un projet de vie fondé sur l'autonomie des résidents, un habitat adapté et une sécurisation 24h/24.

L'objectif de la structure est de veiller à leur bien-être en leur offrant des conditions de vie et de confort sécurisés. Rassurés, ils peuvent ainsi organiser leur quotidien en totale liberté et indépendance.

Les petits animaux de compagnie sont acceptés dans le respect des consignes.



HÉBERGEMENT

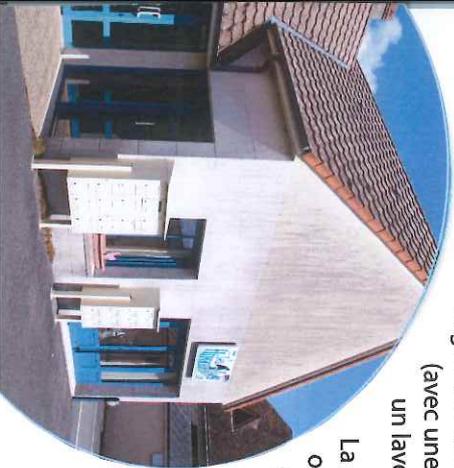
La MARPA regroupe un ensemble de logements privatifs sécurisés à un coût maîtrisé : 18 logements individuels et adaptés sont présents au sein de cette structure. Ces appartements sont de type T1 bis ou T2 et d'une superficie allant de 32,5 à 44 m².

Les logements de type T1 bis sont composés d'une entrée (avec coin cuisine et placards de rangements), d'une pièce principale, d'une salle de bain avec douche à l'italienne, d'une buanderie et d'une petite terrasse extérieure.

Les T2, conçus de la même façon, disposent d'une chambre supplémentaire.

Les locataires aménagent le logement avec leurs meubles et leurs objets personnels, pour qu'ils se sentent « chez eux » ! Chaque logement est équipé de prises de téléviseur et téléphone (avec une ligne privée) ainsi que d'une évacuation pour un lave linge.

La MARPA « Les Hirondelles » est une structure ouverte, chacun est libre d'aller et venir à sa guise. Des espaces communs conviviaux permettent aux résidents de se retrouver pour partager des moments de détente ou de loisirs. Ces rencontres favorisent les relations sociales qui concourent au maintien de l'autonomie.



UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE ET POLYVALENTE

La responsable de la MARPA, gère et anime l'établissement au quotidien. Elle harmonise et coordonne les méthodes de travail d'une équipe d'agents polyvalents compétents et attentionnés.

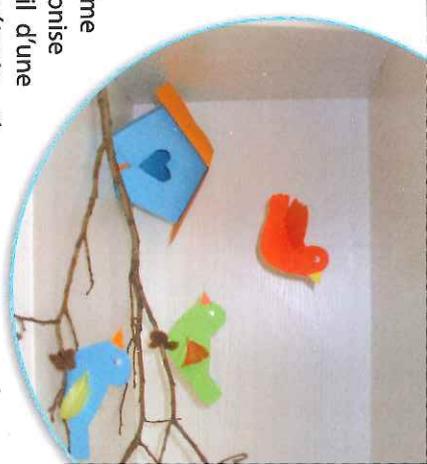
Une partie de l'activité consiste à veiller à articuler la vie indépendante du résident dans son logement et sa vie sociale, à encourager les personnes à participer aux différentes tâches lui permettant de rester le plus longtemps autonome en stimulant autant que faire se peut les capacités propres à la personne accueillie.

L'équipe se charge de l'organisation des activités quotidiennes collectives : la confection des repas, l'entretien des parties communes et du linge pour ceux qui le souhaitent, la surveillance de nuit, la mise en place d'activités ludiques et de sorties,...

LES SERVICES COLLECTIFS EN INTERNE

- La restauration : Des repas équilibrés, cuisinés sur place et servis en salle commune, sont proposés pour les résidents qui le désirent.
- L'entretien du linge : à la demande, la MARPA assure le lavage, le séchage et le repassage du linge des résidents.
- Pour ces deux services facultatifs, ils sont facturés aux résidents en fin de mois, en fonction de leur utilisation.
- La sécurité : à leur arrivée, chaque résident reçoit un pendentif d'appel individuel qui assure leur sécurité 24h/24.
- L'animation : des ateliers sont régulièrement proposés afin de partager de bons moments : atelier gymnastique, atelier mémoire, atelier cuisine, chants, jeux de société, ateliers manuels, lotos, organisation de manifestations, spectacles,...

Des boîtes aux lettres individuelles sont mises à disposition du résident, comme à son domicile pour y recevoir son courrier.



LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Chaque résident garde le libre choix de son médecin traitant et de ses intervenants à domicile, la structure n'étant pas médicalisée en interne.

Les infirmiers libéraux et les kinésithérapeutes interviennent chez certains résidents pour leur apporter des soins. De plus, ils préparent les piluliers, sur prescription médicale, chaque semaine et à chaque modification de traitement.

Une convention avec une pharmacie a été signée pour la livraison des médicaments.

Les pédicures, les coiffeurs, les esthéticiennes sont appelés par les résidents à leur convenance.

Sur l'établissement, des associations d'aide à domicile interviennent régulièrement chez les résidents afin de leur apporter soit une aide quotidien, soit une aide-ménagère, ...

De plus, des commerces ambulants : boulangers, boucher, maraîcher, ... font un passage régulier dans leur tournée par la MARPA. Les résidents peuvent ainsi effectuer leurs petites courses.

L'épicier est également disponible pour toute livraison.

Enfin, l'assistante sociale du Conseil Général peut être contactée pour venir en aide à certains résidents sur des questions précises.

ADMISSION

L'entrée d'un nouveau résident à la MARPA est étudiée par la commission d'admission mise en place par le Conseil d'Administration et composée essentiellement de professionnels de santé.

Un certain nombre de documents sont nécessaires à l'étude du dossier :

- * Avis médical du médecin traitant
- * Copie carte vitale
- * Copie carte mutuelle
- * Copie pièce d'identité et/ou livret de famille
- * Copie d'avis d'imposition
- * Titres de retraite (copie des relevés annuels)
- * Copie mise sous tutelle/curatelle (le cas échéant)
- * Copie du plan APA (le cas échéant)
- * Attestation d'assurance logement et responsabilité civile

CHARTRE DES MARPA

Article 1 :

Inscrite dans une démarche de développement local, la MARPA est un établissement à but non lucratif. Les personnes âgées du pays y vivent « comme chez elles » avec la garantie et dans le respect du concept MARPA.

Article 2 :

Chaque résident accueilli à la MARPA est avant tout un citoyen dont l'identité, la dignité et le droit à la vie privée doivent être respectés.

Article 3 :

La MARPA est une petite unité de vie qui permet à toutes les personnes accueillies de choisir leur mode de vie, d'entretenir et de développer leur autonomie.

Article 4 :

Chaque résident, par son engagement personnel, contribue à la qualité et à l'ambiance générale de la vie à la MARPA.

Article 5 :

Les familles, les proches et les acteurs du « pays » participent à la vie de la maison. Les liens sociaux des résidents sont encouragés à la MARPA.

Article 6 :

La MARPA accompagne chaque résident en fonction de ses besoins et attentes. Elle adapte ses services, veille à la bonne organisation des soins et des autres aides nécessaires.

Article 7 :

Chaque signataire est co-responsable et garant du concept MARPA. Il s'engage à participer à la vie du réseau et à en promouvoir de développement.

Article 8 :

La présente charte est affichée dans la MARPA. Les signataires, les résidents et leurs familles, les personnels et intervenants extérieurs, s'engagent à en appliquer les principes, dans le temps, au service des personnes accueillies.

